

**PROCESSUS DE RESTRUCTURATION DE LA DETTE EXTERIEURE DE LA COTE D'IVOIRE  
SOUS L'INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES**

-----  
**Fiche de Présentation de Monsieur le Ministre**

- Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale;
- Honorables Députés;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement;
- Mesdames et Messieurs les représentants des organes de presse ;
- Honorables invités, Mesdames et Messieurs;

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole ce matin, pour présenter aux Honorables Députés de notre Assemblée Nationale, ainsi qu'à la population ivoirienne, le processus de restructuration de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire sous l'initiative PPTE.

A cette occasion, je voudrais réitérer mes sincères remerciements et ma gratitude à Monsieur SORO Guillaume, Président de l'Assemblée Nationale, pour l'honneur qui nous a fait en nous donnant la double opportunité d'échanger avec les Honorables Députés, sur les projets de Lois de règlement de 2004 à 2010 et aujourd'hui sur la problématique de l'endettement.

Je voudrais faire remarquer qu'en sa qualité d'ex-Premier Ministre, Monsieur SORO Kigbafori Guillaume a conduit ce processus depuis 2007 jusqu'à sa désignation à la Haute Fonction de Président de cette Auguste Assemblée.

Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des Députés, dont la forte participation témoigne de l'intérêt qu'ils accordent au sujet à l'ordre du jour, mais aussi et surtout, du dynamisme de notre Assemblée.

## **Honorables invités, Mesdames et Messieurs,**

Je me félicite de ce grand intérêt accordé par l'Assemblée Nationale et l'ensemble des populations ivoiriennes à la problématique de la dette publique et de façon plus générale, à celle de la gestion des finances publiques.

Nous percevons cela comme une invitation à renforcer la transparence et à mettre à la disposition de nos concitoyens, les données découlant de la gestion, et partant partager avec eux nos orientations portant sur la vie économique de notre pays.

Nous nous félicitons également de ce grand engouement parce qu'il marque le début du contrôle de l'action publique, qui détermine dans une large mesure, l'efficacité des politiques et la recherche de performance.

C'est pourquoi, je voudrais émettre le vœu que cette dynamique de partage d'informations autour des grandes problématiques économique et financière de notre pays se maintienne et se renforce, pour conforter les principes de gouvernance, de prise de décisions.

Pour ce qui concerne spécifiquement le thème qui nous réunit ce jour, je voudrais présenter les principaux points ci-après :

- la problématique de l'endettement public en Côte d'Ivoire ;
- l'initiative PPTTE : un outil de restructuration de la dette ;
- les mesures et actions mises en œuvre en vue de l'allègement;
- les incidences du point d'achèvement ;
- le dispositif de gestion post-point d'achèvement.

## **RAPPEL DE LA SITUATION MACROÉCONOMIQUE :**

### **○ Des années de prospérité à la crise de l'endettement (1960-1980)**

Les vingt premières années de l'indépendance ont été marquées par :

- la bonne tenue des cours des matières premières et réalisation d'excédents au niveau des finances publiques ;
- la confiance des investisseurs et de la communauté financière internationale ;
- la mise en œuvre d'une politique d'investissement soutenue, avec des taux d'investissement de :
  - 22% du PIB en 1970 ;
  - 30% du PIB en 1978 ;
  - 27% du PIB en 1980.
- une croissance forte et soutenue : en moyenne 7% par an de 1960 à 1980.

### **• Décennie 1980-1990 : la crise de l'endettement (1980-1990)**

Cette période se caractérise par :

- la détérioration des termes de l'échange avec pour conséquence une réduction des ressources de l'Etat ;
- l'augmentation de la dette publique en raison du besoin de combler les déficits, mais absence d'une politique d'endettement ;
- un ratio dette publique/PIB en dégradation : 20% en 1970, 30% en 1975 et 60% en 1980 ;
- la baisse significative du taux d'investissement (taux inférieurs à 10% du PIB contre plus de 20% dans les années 1970) ;
- la réduction importante des taux de croissance du PIB réel (en moyenne inférieurs à 1% contre 7% dans les années 70).

- **Conséquences de la crise de l'endettement**

- Inexistence de marges budgétaires pour faire face aux dépenses d'investissements, avec une réduction significative de la part affectée aux investissements ;
- Accentuation de la paupérisation de la population avec le PIB réel par tête qui est passé de 375 640,6 FCFA en 1960 et 714 727,1 F CFA en 1978 à 343 342,2 FCFA en 2010.
- Augmentation du taux de pauvreté: de 10% en 1985, à 36,8% en 1995, puis à 38,4% en 2002 avant d'atteindre 48,9% en 2008.
- Dégradation de la qualité des infrastructures et non poursuite des programmes d'investissement.

## **2. INITIATIVE PPTE : UN OUTIL DE RESTRUCTURATION DE LA DETTE**

- **Principe** : Instaurée en 1996, l'initiative PPTE vise à aider certains pays à faible revenu à progresser sur la voie du développement à travers des allègements de dette.
- **Critères d'admissibilité** :
  - être déclaré PPTE :
    - PIB par tête < 786 dollars USD (**RCI: 684,7 USD**)
    - VAN dette/Exportation < 150% (**RCI: 153,7%**)
    - VAN Dette/Recettes Budgétaires: < 250% (**RCI: 97%**)
    - Recettes budgétaires hors dons/PIB <15% (**RCI: 19%**)
  - n'être éligible qu'à l'assistance concessionnelle «IDA-only » ;
  - avoir parfaitement mis en œuvre des réformes dans le cadre d'un programme soutenu par le FMI et la Banque Mondiale.

- **Côte d'Ivoire et initiative PPTTE :**

Depuis son lancement, la Côte d'Ivoire était à sa 3<sup>ème</sup> tentative :

- 1<sup>ère</sup> tentative : 1998;
- 2<sup>ème</sup> tentative : 2000 ;
- 3<sup>ème</sup> tentative : 2009-2012.

- **Rappel des mesures et actions mises en œuvre en vue de l'allègement**

D'importantes mesures ont été mises en œuvre par le Gouvernement pour atteindre le point d'achèvement.

Ces mesures visent essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, assainir les secteurs clés de l'économie, améliorer la gouvernance et la compétitivité de l'économie.

Ces réformes portent sur :

- les finances publiques,
- la bonne gouvernance,
- le secteur financier et domaine parapublic
- la filière café cacao, le secteur énergie;
- l'amélioration de l'environnement des affaires;
- la modernisation de l'administration publique, etc.

### **3. Mesures et actions mises en œuvre en vue de l'allègement**

#### **3.1 Situation économique en décembre 2005 :**

Au moment de la mise en place du deuxième Gouvernement de transition le 28 décembre 2005, la situation économique et financière était caractérisée par :

- un taux de croissance du PIB de 1,8%, après une réalisation de 1,6% en 2004 et un recul de 1,6 et 1,7% respectivement en 2002 et 2003;
- un taux d'inflation de 3,9% en moyenne annuelle contre une norme communautaire de 3%;
- le cumul des résultats budgétaires à fin 2005, basé sur les lois de règlements actualisés en 2012 indique un déficit qui s'élève à -765,4 milliards, soit 8,9% du PIB;
- le non respect du principe d'annualité du budget de l'État;

- l'accumulation d'importants arriérés intérieurs;
- l'accumulation d'importants arriérés de paiement extérieurs vis-à-vis des partenaires au développement qui a entraîné **la suspension des relations entre la Côte d'Ivoire et la communauté financière internationale.**

A cet égard et dans une vision de long terme de la relance de l'économie ivoirienne, la reprise des relations avec les partenaires internationaux était un **choix incontournable.**

### **3.2 Apurement des arriérés extérieurs.**

- La reprise était conditionnée par le paiement des arriérés dus d'un montant de **482 milliards de F CFA** ;
- Cela a nécessité :
  - la négociation et la signature, en avril 2007, d'un accord de traitement du stock d'arriérés dus à la BAD, estimé à 257 milliards FCFA. Cet accord très avantageux pour la Côte d'Ivoire prévoyait l'annulation de 2/3 des arriérés et le paiement du 1/3 par la Côte d'Ivoire ;
  - la négociation et la signature avec la Banque Mondiale d'un accord le 16 juillet 2007, prévoyant l'annulation de la moitié des arriérés et le paiement de la moitié par l'Etat, pour 112,5 milliards.

**N.B:** En 2006, le programme n'avait pu être conclu du fait de l'incapacité de l'Etat de payer ses arriérés.

Le programme AUPC a été conclu le 3 août 2007, après la mission de négociation tenue en mai.

Sa poursuite nécessitait le respect des critères quantitatifs qui sont répartis en deux groupes:

- **les repères quantitatifs dont le non respect entraîne l'arrêt immédiat du programme :**
  - Plancher sur le solde budgétaire global ;
  - Plafond pour le financement intérieur net ;
  - Plafond pour les emprunts extérieurs non concessionnels
  - Plafond pour l'accumulation des arriérés intérieurs ;

- Plafond pour les dépenses extrabudgétaires.
- **les repères indicatifs surveillés, mais dont le non respect n'entraîne l'arrêt du programme :**
  - Plancher sur le solde primaire de base ;
  - Plafond pour les dépenses exécutées par avances de trésorerie;
  - Plancher pour les dépenses pro-pauvres;
  - Plancher pour le remboursement base caisse des arriérés intérieurs;
  - Plafond pour la masse salariale.

***N.B: Depuis 2007, des missions du FMI, de la Banque Mondiale et de la BAD sont effectuées tous les 6 mois, pour vérifier le respect de ces critères.***

### **3.3 Mise en œuvre des réformes sectorielles mises en œuvre**

- **Au titre des finances publiques**
  - normalisation du calendrier budgétaire, avec élaboration et adoption du budget avant le début de l'exercice depuis 2008;
  - amélioration des résultats de l'exécution budgétaire, de -765,4 milliards à fin 2005 à -340,3 milliards à fin 2010, soit respectivement -8,9% et -3% du PIB ;
  - efforts d'apurement des arriérés dus ;
  - formalisation et inscription au budget de l'Etat, des dépenses liées grands travaux initialement adossés aux revenus du pétrole, avec publication trimestrielle de l'Etat d'exécution.
- **Au titre de la gouvernance**
  - élaboration depuis 2009 et publication sur Internet ([www.finances.gouv.ci](http://www.finances.gouv.ci)) de communications trimestrielles présentées en Conseil des Ministres sur l'exécution budgétaire, les flux physiques et financiers du secteur

énergie ainsi que la collecte et l'utilisation des redevances parafiscales sur le café et le cacao ;

- mise en œuvre d'audits dans plusieurs entreprises publiques (structures de la filière café cacao, PETROCI, SIR etc.) et publication des résultats desdits audits.
- création depuis 2010, d'une Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), pour davantage de transparence dans le système des marchés publics ivoiriens.

- **Au titre du secteur financier et domaine parapublic**

- adoption de la stratégie nationale de la Micro-finance (SNM) ;
- mise en œuvre des études actuarielles de la CGRAE et de la CNPS, en vue de conduire la réforme desdites structures, adoptée par le Gouvernement en 2012;
- mise en œuvre des audits de plus de 45 entreprises publiques et production d'un rapport de synthèse y afférent, en vue de l'information du Gouvernement.

- **Au titre de la filière café cacao :**

- suspension des structures de Gestion de la filière café cacao (FDPCC, FRC, ARCC, FGCC) et mise en place d'un comité de gestion temporaire et mise en place par décret d'un Comité chargé de la réforme de ladite filière ;
- réduction progressive de la parafiscalité sur le café et le cacao, et mise en place d'un nouveau système de taxation ad valorem, d'un niveau maximum de 22% du prix CAF;
- introduction d'un nouveau mécanisme de commercialisation, prenant en compte la vente anticipée à la moyenne et un prix garanti au producteur, d'au moins 60% du prix CAF.



- **Au titre du secteur énergie**
  - réalisation des audits des sous-secteurs électricité, raffinage et produits pétroliers, ainsi que de la production du pétrole brut et du gaz naturel ;
  - adoption d'une nouvelle structure des prix des produits pétroliers, prenant notamment en compte, le financement de l'entretien routier ;
  - élaboration d'une stratégie visant l'équilibre du secteur électricité, avec notamment la renégociation des tarifs de gaz, le recouvrement des facteurs dans les ex-zones CNO, la renégociation des conditions de rémunération du concessionnaire et l'augmentation tarifaire.
  
- **Au titre de l'environnement des affaires**
  - mise en place des dispositions nécessaires, en vue de la création et l'opérationnalisation d'un centre de Facilité des Entreprises, avec pour objectif de parvenir à la création d'une entreprise en 48 heures ;
  - renforcement de la lutte contre les faux frais ou frais induits, notamment ceux relatifs au racket, aux tracasseries routières et aux taxes illégales qui obèrent l'exploitation des entreprises.
  - adoption d'un projet de Loi relatif à l'exéquatur des décisions des sentences arbitrales ;
  
- **Au titre de la réforme des administrations publiques**
  - finalisation du recensement des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
  - la mise en œuvre d'un système intégré de gestion des agents de l'État (hors militaires et police) («fichier unique de référence»), pour être opérationnel en début 2010 ;
  - Adoption d'une stratégie de maîtrise de la masse salariale, en vue de contenir son évolution selon celle des recettes fiscales intérieures et du PIB.

### **3.4 Mise en œuvre des réformes sectorielles retenues au titre des déclencheurs du point d'achèvement**

- **Au titre des déclencheurs du point d'achèvement** : Mise en œuvre des 13 déclencheurs du point d'achèvement, notamment :
  1. maintien de la stabilité macroéconomique, attesté par l'obtention de résultats satisfaisants dans le cadre du programme ;
  2. publication du budget et des états d'exécution budgétaire trimestrielle, au plus tard 45 jours après la fin du trimestre;
  3. préparation d'un DSRP complet issu d'un processus participatif et mise en œuvre satisfaisante du DSRP;
  4. élaboration et adoption en Conseil des Ministres, des projets de Loi de règlements de 2004 à 2010;
  5. création et opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ANRMP);
  6. Publication des bulletins de marchés publics;
  7. amélioration du taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié, notamment grâce à la gratuite de soins, de 56% en 2006 à 69,2% en 2011;
  8. distribution à 90% des écoliers inscrits dans l'ensemble des écoles primaires publiques de trois manuels couvrant le français, les mathématiques, et «l'éducation civique et morale»;
  9. publication sur une base trimestrielle, sur le site Internet du Trésor, des données sur la dette extérieure et intérieure publique garantie par l'Etat ;
  10. publication régulière d'un rapport sur les paiements effectués à l'Etat par les industries extractives et les recettes reçues par l'Etat de ces mêmes industries – mines, pétrole et gaz – conformément aux critères de l'ITIE.

11. publication annuelle, dans les sept mois suivant la fin de l'année civile, des états financiers certifiés de la PETROCI conforme aux normes internationales ;
12. réduction de la taxation totale de la production de cacao à un niveau n'excédant pas 22 % du prix CAF.
13. adoption par le Gouvernement d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire pour la filière café/cacao et la mise en place satisfaisante des responsabilités retenues par le Gouvernement durant au moins six mois précédant immédiatement le point d'achèvement.

## **4. INCIDENCE DU POINT D'ACHEVEMENT**

### **4.1 Allègement de la dette extérieure**

L'atteinte du point d'achèvement permet à la Côte d'Ivoire de bénéficier **d'un allègement substantiel de sa dette extérieure.**

**Le stock de la dette extérieure est estimé au 30 juin 2012 à 6 373,9 milliards de F CFA, répartis comme suit :**

- **dettes commerciales : 1 377,4 milliards,**
  - dont Club de Londres : 1 225,6 milliards.
- **dettes bilatérales : 3 453,0 milliards :**
  - Club de Paris : 3 158,9 milliards;
  - Hors Club de Paris : 294,14 milliards.
- **Dettes multilatérales : 1 543,4 milliards.**

Au terme des négociations avec les créanciers de l'Etat membres du Club de Paris, **les allègements obtenus se chiffrent à 4090 milliards de F CFA,** comprenant :

- **Club de Paris : 3 143,7 milliards;**
- **Multilatéraux : 946,3 milliards.**

En somme, les statistiques sur la dette publique se résument comme suit :

- la Côte d'Ivoire a obtenu un taux d'allègement de 64,2% de sa dette extérieure au terme de l'accord signé avec le Club de Paris ;
- le stock résiduel de dette extérieure après ces allègements est évalué à 2 283,9 milliards de F CFA.

### **Les principaux ratios d'endettement se présentent comme suit :**

- le rapport du stock de la dette extérieure sur les exportations est passé de **1148,4% en 2007 à 36,1% après le point d'achèvement, pour une norme de viabilité de 150%**;
- le rapport du stock de la dette extérieure sur le PIB, est passé **de 67,8% en 2007 à 18,2% pour une norme de 40%** ;
- le rapport du stock de la dette sur les recettes budgétaires est passé de **351,9% en 2007 à 97%, pour une norme de 250%**;
- le rapport de la dette publique totale sur le PIB est passé de **79% en 2007 à 36% pour une norme communautaire de 70%**.

### **4.2 Restauration de la viabilité des finances publiques et de la crédibilité de l'Etat**

- l'allègement de la dette extérieure permet à la Côte d'Ivoire de restaurer la viabilité de ses finances publiques;
- en d'autres termes, la Côte d'Ivoire redevient crédible vis-à-vis de ses partenaires financiers et peut à nouveau solliciter le marché international à moindre coût.
- Cela devrait permettre de relancer les investissements.

### **4.3 Relance des investissements et de la croissance**

- L'atteinte du point d'achèvement doit permettre de dégager des marges budgétaires pour la hausse des investissements publics.

- Le taux d'investissement qui était de 2,8% du PIB en 2011, devrait passer à 5,3% du PIB en à fin 2012. Il est projeté à 7,1% en 2013, 8,2% en 2014 et 9,1% en 2015.
- Le taux d'investissement global devrait atteindre 23,5% du PIB en 2015, soit un niveau proche de celui des années 1970.

- **description du mécanisme :**

- signature entre la Côte d'Ivoire et la France d'un accord, avec un étalement des échéanciers dans le temps;
- inscription des échéances annuelles au budget en dépenses et règlement par le Trésor Public;
- restitution du paiement reçu par la France à la Côte d'Ivoire sous forme de don, dans un délai maximum d'un mois ;
- utilisation des dons reçus pour la mise en œuvre de projets d'investissements préalablement retenus par le Gouvernement, conformément aux priorités du PND.
- **au total: 1300 milliards de F CFA** prévus de 2015 à 2020, avec un niveau programmation annuel d'environ 100 milliards.

## **5. DISPOSITIF DE GESTION POST-POINT D'ACHÈVEMENT**

### **5.1** Poursuite des réformes pour parvenir à la compétitivité de l'économie :

- réformes en cours pour parvenir à la compétitivité des secteurs clés de l'économie ;
- efforts d'amélioration du climat des affaires;
- renforcer et maintenir le cap de la gouvernance économique et financière ;
- promouvoir la croissance économique ;

- promouvoir le travail et la rigueur dans la conduite des projets et programmes.

## 5.2 recherche d'efficacité dans la mise en œuvre des investissements, à travers :

- l'optimisation des financements extérieurs ;
- la mise en œuvre d'investissement de qualité ;
- le renforcement du contrôle des projets.

## 5.3 Gestion intelligente de l'endettement public, avec gestion des requêtes d'endettement, des projets dans le cadre du CNDP

### ▪ **endettement intelligent à travers :**

- compatibilité avec la capacité financière de l'Etat et orienté vers les secteurs productifs de l'économie ;
- utilisation de l'endettement comme un instrument de politique économique et non comme un paramètre de bouclage budgétaire;
- prise en compte de la portée économique et sociale des projets à financer.

### ▪ **création et opérationnalisation du Comité National de la Dette Publique en charge de :**

- l'élaboration d'un projet de stratégie globale d'endettement, prenant en compte les priorités du PND.
- l'analyse de la viabilité de la dette, en liaison avec les analyses de coûts et de la structure de l'endettement.
- toute opération engageant l'Etat sous une forme quelconque devra être préalablement validée par le CNDP.

## 6. FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ATTEINTE DU POINT D'ACHÈVEMENT

Le point d'achèvement constitue une plate forme d'opportunités à saisir pour amorcer une nouvelle ère de prospérité économique et de stabilité sociale. Pour ce faire, la gestion doit se faire en tenant compte d'un certain nombre de facteurs qui pourraient constituer des risques :

- **l'explosion des dépenses de fonctionnement du fait de :**
  - **la hausse trop importante de la masse salariale** du fait des augmentations de salaires ou de l'impact d'une politique de recrutement ;
  - **l'augmentation des charges récurrentes** : la mise en œuvre du PND, notamment dans son volet de renforcement de capacité dans les domaines de l'éducation et de la santé, nécessite un accompagnement financier, pour permettre la poursuite des activités dans de meilleures conditions.
- **la gestion de l'endettement :**
  - **un changement de la structure de la dette publique**, avec un poids de plus en plus important de la dette intérieure au détriment du volet extérieur, plus surveillé dans le cadre du programme économique et financier;
  - **l'orientation des ressources mobilisées sous forme d'emprunt, pour en garantir un impact significatif sur la croissance.** Pour ce faire, les choix prioritaires en matière d'endettement et d'affectation des ressources doivent se faire sur des bases objectives, découlant d'études menées dans le cadre du Plan National de Développement.

## **Conclusion**

L'atteinte du point d'achèvement constitue un objectif partiel dans un processus global visant à remettre la Côte d'Ivoire sur le sentier d'une croissance durable, soutenue et inclusive. C'est un résultat qui découle des efforts consentis par tous les acteurs de la société.

Il doit être appréhendé comme l'ancrage d'un nouveau départ, caractérisé par notre constance dans la rigueur, dans une Côte d'Ivoire en paix, où les valeurs du travail et de la compétence ont tout leur sens.

A cet égard, il est important de prendre les dispositions nécessaires pour tirer le meilleur profit de cette plate forme d'opportunités, dont la transformation positive permettra à la Côte d'Ivoire de redevenir une terre d'espérance, prospère et socialement stable.

Telle est l'économie de cette présentation sur le processus PPTE.

**Merci de votre aimable attention.**

**DIBY KOFFI Charles**